

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2018

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Thierry BEUSELINCK, Géraldine ESCANDE, Alain ALBERT, Nelly MARTI, Louis SBARRA, Françoise CRASSOUS, Béatrice GIMENO, Tony LLORENS, Viviane MONTIER, Bernard GUERRERE, René COUSIN, Pascal LOUBET, Yann RAMIREZ, Agnès TOMASO.

Procurations : Madame Marie-Jeanne MULLER à Madame Françoise CRASSOUS, Madame Julie MANGE à Madame Géraldine ESCANDE, Monsieur Pierre CARLES à Monsieur Alain ALBERT.

Absents excusés : Madame Virginie GARCIA, Monsieur Christophe RAYNAUD, Monsieur Alain DECAMPS.

Absents : Monsieur Fabien MACIP, Monsieur Alain MANES.

Secrétaire de séance : Madame Françoise CRASSOUS.

Début de séance : 18 H 30

Le quorum est atteint avec 15 présents + 3 procurations.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente du 24 Juillet 2018 qui est adopté à l'unanimité des présents + 3 procurations.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance et propose de rajouter les questions suivantes :

- 12) DCE Réfection Trottoirs quartier Est
- 13) Soutien aux communes sinistrées de l'Aude – AMF34 –
- 14) CAF – Convention CEJ

Il indique également que la question 1) traitant du transfert du service de l'eau potable et de l'assainissement collectif est reportée, à la demande de la perception de Sérignan qui n'a pas eu le temps matériel de traiter les opérations liées à l'actif du service, à une prochaine séance de conseil municipal.

Le conseil approuve à l'unanimité des présents + 3 procurations, la proposition ci-dessus.

A la demande de Monsieur le Maire l'assemblée observe une minute de silence en mémoire des victimes des récentes inondations de l'Aude.

Monsieur le Maire reprend la séance après avoir remercié l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

DECISIONS DU MAIRE :

N° AD-2018-07-26-16 du 26 Juillet 2018 : désignant l'entreprise SAS TEISSIER qui a présenté l'offre la mieux disante pour Le remplacement des barres de rugby du stade Zizou Vidal pour un montant de 2 690.00 € HT

N° AD-2018-07-26-17 du 26 Juillet 2018 : désignant l'entreprise LAPPSET qui a présenté l'offre la mieux disante pour Le remplacement du Jeu d'enfant du Jardin des Pitchounets pour un montant de 3 995.00 € HT

N° AD-2018-08-10-18 du 10 Août 2018 : désignant l'entreprise NEOVIA Solutions qui a présenté l'offre la mieux disante pour la réalisation des prestations d'amélioration mécanique des chaussées pour un montant de 9 870.00 € HT

N° AD-2018-08-22-19 du 22 Août 2018 : désignant l'entreprise GOMEZ Construction qui a présenté l'offre la mieux disante pour La remise en état des caveaux du cimetière communal pour un montant de 9 655.22 € HT

N° AD-2018-08-23-20 du 23 Août 2018 : décidant de signer les pièces de marchés avec les attributaires des lots 1, 2 et 3 du Marché de Requalification des espaces publics du centre ancien désignés par la CAO du 1er août 2018.

Lot 1 : groupement EIFFAGE TP/COMIN pour un montant de 488 083.50 € HT

Lot 2 : URBAN'NT pour un montant de 36 474.85 € HT

Lot 3 : UPEE 7 pour un montant de 8 810.00 € HT

N° AD-2018-08-28-21 du 28 Août 2018 : désignant l'entreprise MC Energies qui a présenté l'offre la mieux disante pour les travaux de plomberie/chauffage dans les bâtiments communaux pour un montant de 1 808.03 € HT

N° AD-2018-08-28-22 du 28 Août 2018 : désignant le Cabinet ACEB pour réaliser les missions de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection des trottoirs Quartier Est pour un montant de 4 000.00 € HT.

N° AD-2018-08-30-23 du 30 Août 2018 : autorisant la signature des marchés correspondants aux prestataires retenus par la CAO du 2 mai 2018 pour les travaux de création de locaux associatifs au stade Zizou Vidal pour un montant total option 1 comprise de 316 487.70 € HT.

N° AD-2018-09-13-24 du 13 Septembre 2018 : désignant le cabinet d'avocats de la SCP Vinsonneau-Palès-Noy-Gauer & associés de Montpellier pour défendre les intérêts de la commune dans l'affaire AACCR Carles (convention de fourrière véhicules).

N° AD-2018-10-10-25 du 10 Octobre 2018 : retenant la Sté AGS Cloud pour l'achat d'un ensemble tableau numérique (vidéo projecteur BENQ, tableau VANERUM BASIC et un ordinateur portable LENOVO V130) d'un montant de 2 688.00 € HT pour l'école élémentaire dans le cadre du groupement de commande de la CC La Domitienne.

N° AD-2018-10-10-26 du 10 Octobre 2018 : retenant la Sté SANTA MARIA pour l'achat d'un désherbeur mécanique YVMO modèle TDM 160 à un montant de 4 600.00 € HT dont l'acquisition est prévue au BP 2018.

N° AD-2018-10-10-27 du 10 Octobre 2018 : Retenant l'ONF pour la réalisation de la Création des Jardins Solidaires pour un montant de travaux HT 58 700.00 € correspondant à 56 235.00 € HT d'offre de base et 2 375.00 € HT pour l'option retenue (Montage des coffres).

N° AD-2018-10-16-28 du 16 Octobre 2018 : Retenant la Société APAVE pour la réalisation de la mission de contrôle technique des travaux de création des locaux associatifs au stade pour un montant de 2 870.00 € HT soit 3 444.00 € TTC.

N°AD-2018-10-17-29 du 17 Octobre 2018 : Retenant la Société YESS Electrique pour la fourniture d'illuminations festives de Noël pour un montant de 3 115.20 € HT – 3 738.24 € TTC.

REFORME DE LA GESTION DES LISTES ELECTORALES

REU (Répertoire Electoral Unique) à compter du 01/01/2019 – Géré par l'INSEE

La 1^{ère} version sera disponible à la mi-octobre pour vérification sur le portail internet de l'INSEE ou à partir du logiciel électoral adapté pour dialoguer avec le REU.

Nécessité de mise en place de commission de contrôle.

La Loi n°2016-1048 du 1^{er} Août 2016 a mis en place le REU en vigueur à compter du 1/01/2019.

Fin du principe de la révision annuelle. La liste électorale est établie par commune et non plus par bureau de vote et de manière permanente.

Les inscriptions seront possibles jusqu'à quelques semaines avec le scrutin et non plus jusqu'au 31/12/N-1.

Les commissions administratives actuelles sont supprimées. Les Maire se voient confier la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et de radiation.

Le contrôle se fait à posteriori par des commissions de contrôle créées par la loi dont le rôle sera d'examiner les recours administratifs des électeurs par rapport aux refus d'inscription ou de radiation et de contrôler la régularité de la liste électorale entre le 24^o et le 21^o jour précédant chaque scrutin ou à défaut une fois par an.

Les actuelles commissions administratives sont compétentes jusqu'au 9/01/2019 (instruction des inscriptions et des radiations 2018). A compter du 1^{er} /01/2019, les listes électorales seront permanentes et extraites du REU.

Mise en place de la commission de contrôle

Les membres sont nommés par le Préfet au plus tard le 10 Janvier 2019.

Composition de la commission (Art L19 IV, V, VI et VII) pour les communes de + de 1000 habitants avec plusieurs listes ayant des sièges au CM : 5 conseillers municipaux

3 conseillers municipaux de la liste majoritaire pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission (hors adjoints délégués)

+

2 conseillers municipaux de la liste d'opposition pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Il est nécessaire de préparer cette liste qui sera demandée par le Préfet avant le 31/12/2018.

Monsieur le Maire demande aux conseillers volontaires de bien vouloir se faire connaître, il en ressort les désignations suivantes :

	Titulaires	Suppléants
Liste Majoritaire Tous unis pour Lespignan	- Tony LLORENS - René COUSIN - Agnès TOMASO	- Bernard GUERRERE - Betty GIMENO - Marie-Jeanne MULLER
Liste Opposition Innover Lespignan	- Pascal LOUBET - Christophe RAYNAUD	- Virginie GARCIA - Alain DECAMPS

DELIBERATIONS

I – TRANSFERT EAU ET ASSAINISSEMENT A LA CCLD :

Cette question, à la demande de la Perception de Sérignan, est reportée à une prochaine séance de conseil municipal.

II – Demande autorisation ICPE Recygypse : D-2018-10-26-02

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'enquête publique qui a lieu sur la commune du 17 septembre au 18 octobre 2018 pour la demande de RECYGYPSE pour l'autorisation ICPE d'exploitation d'une installation de transit, tri et traitement de plâtres (déchets non toxiques) au 9 Rue d'Hélios – ZAE de Viargues – sur notre commune.

L'avis du conseil municipal avant la fin de l'enquête est nécessaire à cette instruction.

Le conseil, par 18 voix pour dont 3 procurations, 0 voix d'abstention et 0 voix contre, donne un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation au titre des ICPE formulée par la Société RECYGYPSE.

III – Convention de mise à disposition du stade et du parcours santé avec PSIG Béziers : D-2018-10-26-03

Monsieur le Maire informe le conseil d'une proposition de convention de mise à disposition du parcours de santé et de son bois attenant (de la Combe) et du stade Zizou Vidal à titre gracieux au PSIG de Béziers (Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie) ;

Cette convention prévoit les droits et obligations de chaque partie ainsi que le planning d'occupation de chaque structure dans son annexe.

Le Conseil, par 18 voix pour dont 3 procurations, 0 voix d'abstention et 0 voix contre, approuve les termes de la convention ci-dessus présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer avec le Commandant du PSIG de Béziers.

IV – ZAC Camp Redoun

a) CRAC 2017 : D-2018-10-26-04a

Monsieur le Maire présente le Compte Rendu d'Activité au Concédant (CRAC) de l'exercice 2017 établi le 31/12/2017 par la SAEM Hérault Aménagement concernant l'Aménagement de la ZAC Camp Redoun.

Ce compte rendu précise l'avancement physique, financier, administratif et juridique de l'opération pour donner les moyens à la collectivité de suivre son déroulement en toute transparence et lui permettre de décider des mesures à prendre pour maîtriser son évolution en allongeant la durée de la concession d'aménagement jusqu'au 6 novembre 2026 et en ajustant certaines prestations de finition.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 3 procurations, prend connaissance du contenu du CRAC 2017 de l'opération d'aménagement de la ZAC Camp Redoun.

b) Avenant n°7 au traité de concession d'aménagement de la ZAC : D-2018-10-26-04b

Monsieur le Maire présente une proposition d'avenant n°7 à la concession d'aménagement de la ZAC Camp Redoun détenue par la SAEM Hérault Aménagement rallongeant la durée de concession de 4 années pour en porter le terme au 6 novembre 2018.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 3 procurations, approuve les termes de l'avenant n°7 de la concession d'aménagement de la ZAC Camp Redoun et autorise Monsieur le Maire à le signer avec Monsieur le Directeur de la SAEM Hérault Aménagement.

V – CC La Domitienne : Avt n°1 Convention prestation balayage mécanique : D-2018-10-26-05

Monsieur le Maire rappelle la convention cadre de mutualisation de service pour le nettoyage des rues et places signée avec la Communauté de Communes La Domitienne en 2015.

Une modification de cette convention est proposée par avenant n°1 pour modifier le coût estimatif du service après manifestations exceptionnelles.

Il convient de modifier les montants mentionnés à l'article 2 du contrat type annexé à la convention cadre : en remplaçant « frais de déplacement à hauteur de 30 € TTC et montant horaire de la prestation à 50 € TTC » par respectivement, « frais fixe de prestation à hauteur de 130 € TTC et montant horaire de la prestation à 20 € TTC » ; considérant que les autres stipulations demeurent inchangées.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 3 procurations, approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention cadre présentée, autorise Monsieur le Maire à la signer avec M. le Président de la Communauté de Communes La Domitienne ainsi que les contrats ponctuels de commandes des prestations selon les besoins et charge Monsieur le Maire de transmettre cette décision aux services de la Sous-Préfecture de Béziers.

VI – Contrat EDILYS – GAN Assurances : D-2018-10-26-06

Monsieur le Maire présente au conseil une proposition de GAN Assurances pour un contrat assurance bâtiments EDILYS qui annule et remplace notre actuel contrat.

Ce nouveau contrat permet d'améliorer notre couverture sur les bâtiments existants avec des montants de franchises moins élevées, d'intégrer de nouveaux besoins (mobilier urbain, vidéo protection) et inclut la protection juridique de la commune pour un montant annuel de 26 786.11 € TTC pour la période du 03.09.2018 au 02.09.2019.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 3 procurations, approuve la proposition de Monsieur le Maire présentée ci-dessus et, l'autorise à signer le contrat EDILYS proposé par GAN Assurances.

VII – DCE Prestation Cantine Scolaire et Portage Repas : D-2018-10-26-07

Monsieur le Maire présente au conseil le Dossier de Consultation des Entreprises du marché de fourniture des repas de la cantine scolaire et portage de repas aux personnes âgées.

Il s'agit d'un marché d'un an renouvelable 3 fois.

Il sera présenté avec et sans fourniture du pain.

Il a été intégré une notion d'apport de denrées issues de la culture biologique et/ou de la production régionale à hauteur de 50% de la confection des repas.

La CAO sera chargée d'analyser les propositions et retiendra l'offre la mieux disante.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 3 procurations, approuve le DCE du marché de fourniture des repas cantine scolaire et portage de repas aux personnes âgées, autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence des prestataires et à signer le marché correspondant ainsi que toute pièce administrative, technique ou financière qui pourrait s'avérer nécessaire, avec le prestataire reconnu mieux disant par la CAO compétente.

Monsieur le Maire rendra compte lors d'une prochaine séance de conseil municipal des décisions qui auront été prises.

VIII – Subvention Façades : D-2018-10-26-08

Monsieur le Maire propose au Conseil de verser une subvention d'un montant de 25 % du montant TTC des travaux de réfection de façade entrant dans le périmètre défini par la Communauté de communes « La Domitienne » et la Commune correspondant au « centre ancien » de la commune dans la limite maximale de 750 €.

Il présente la demande suivante :

- Mme Simone MAUGER
3 Rue du Liseron
Montant de la subvention : 750 €

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 3 procurations, décide d'octroyer la subvention façade sus indiquée et dit que la somme sera prélevée au C/20422 – réfection façades du BP 2018.

IX – Approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU : D-2018-10-26-09

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté du maire n°A-2018-07-10-19 en date du 10 juillet 2018 prescrivant la première modification simplifiée du plan local d'urbanisme ;

Vu la consultation des personnes publiques associées ;

Vu l'arrêté du maire n°A-2018-07-16-23 en date du 16 juillet 2018 portant mise à disposition du public de la première modification simplifiée du plan local d'urbanisme ;

Vu les remarques des personnes publiques associées (toutes favorables sur l'objet de la modification simplifiée, avec parfois des demandes de compléments qui ne peuvent être prises en considération dans cette procédure qui a un seul et unique objet) ;

Vu l'absence de remarque du public lors de la mise à disposition ;

Considérant qu'aucune modification n'est à apporter au projet de modification simplifiée.

Considérant que le dossier de la première modification du plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé,

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 3 procurations :

Décide d'approuver la première modification simplifiée du plan local d'urbanisme ;

Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal.

Dit que, conformément à l'article L. 153-22 du code de l'urbanisme, la première modification du plan local d'urbanisme approuvé est tenue à la disposition du public en mairie de Lespignan ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) et que dans les locaux de la préfecture de l'Hérault.

DIT que, conformément aux dispositions de l'article L. 153-23 du code de l'urbanisme, la présente délibération deviendra exécutoire dès lors qu'elle a été publiée et transmise à l'autorité administrative compétente de l'État dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

X – REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE – 2^{ème} Tranche :

a) Avenant N°2 Marché de maîtrise d'œuvre : D-2018-10-26-10

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de modifier le montant de la maîtrise d'œuvre du programme de travaux de requalification des espaces publics du centre ancien 2^{ème} tranche suite à l'augmentation du marché de travaux. Il propose donc l'avenant n°2 suivant :

Avenant n° 1 – a porté le montant du marché de maîtrise d'œuvre à 5.50 % du montant du marché compte tenu de la complexité des travaux supplémentaires du marché de travaux qui a été porté à 1 781 791.00 € HT

Avenant n° 2 - Cet avenant ajuste le montant des honoraires de la maîtrise d'œuvre au montant des travaux qui a été porté suite à la validation de l'attribution des lots par la CAO du 1^{er} août 2018 à 1 737 458.90 € HT.

Compte tenu des indices de réactualisation, le montant du marché de la maîtrise d'œuvre est porté à :

Montant Travaux tranche n° 1	1 204 091.00 € HT
Honoraires (5.5 %)	66 225.01 € HT
Montant actualisé (mai 2018).....	68 324.34 € HT
Répartis à 84.44 % Cbt Amphoux et 15.56 % Cbt ECOGAP	

Montant Travaux tranche n° 2	533 367.90 € HT
Honoraires (5.5 %) (actualisés mai 2018).....	29 335.23 € HT
Répartis à 60 % Cbt Amphoux et 40 % Cbt ECOGAP	

Le conseil, à l'unanimité des présents + 3 procurations, approuve les termes de la proposition d'avenant n°2 ci-dessus présenté et autorise Monsieur le Maire à le signer avec le groupement de maîtrise d'œuvre formé de M. Amphoux et du Cabinet ECOGAP.

b) Avenant n°1 Marché de travaux 2^{ème} Tranche : D-2018-10-26-11b

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de modifier les délais d'exécution des lots détenant le marché de Requalification des Espaces Publics du Centre Ancien du Village 2^{ème} Tranche.

Le planning a été recalé en intégrant les travaux de reprises des réseaux AEP et EU réalisés par la Communauté de Communes La Domitienne. Ces travaux ne permettent pas un enchaînement des tâches comme prévu au planning prévisionnel du Dossier de Consultation.

Le délai contractuel, article III-3 de l'acte d'engagement est donc porté à 48 semaines pour chacun des 3 lots.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 3 procurations, accepte la proposition d'avenants ci-dessus présentés et autorise Monsieur le Maire à les signer avec les entreprises détenant les 3 lots concernés.

XI – Audit – Conseil Technique Vidéo Protection : D-2018-10-26-11

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il y aurait lieu de procéder à un audit du système de vidéo protection de la commune et envisager sa mise aux normes.

Il présente la proposition de la Société ADEP 34 de prestation de conseils techniques et suivi du déploiement pour la remise aux normes de l'installation pour un montant HT de 4 000.00 €,

Monsieur le Maire, à l'unanimité des présents + 3 procurations, approuve la proposition de Monsieur le Maire présentée ci-dessus et l'autorise à signer la Société ADEP 34 le contrat afférent ainsi qu'à procéder à la mise en concurrence nécessaire pour retenir le prestataire mieux disant pour réaliser les prestations préconisées par la Société ADEP 34 pour la remise aux normes de l'installation de vidéo protection de la commune.

XII – DCE Travaux de réfection des trottoirs Quartier Est : D-2018-10-26-12

Monsieur le Maire rappelle le Dossier de Consultation des Entreprises du marché de Réfection des trottoirs du quartier Est (Lotissement St Pierre) – qui consiste à refaire les trottoirs en totalité avec plantation d'arbres.

Ce programme a été estimé à un montant HT de 67 715.60 € par le Cabinet ACEB, chargé de la maîtrise d'œuvre des travaux.

L'estimation est décomposée de la manière suivante :

- Réfection des trottoirs.....	64 491.05 €
- Imprévus 5 %.....	3 224.55 €
Total HT.....	67 715.60 €
TVA (20 %).....	13 543.12 €
TOTAL GENERAL TTC.....	81 258.72 €

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 3 procurations, approuve les propositions ci-dessus indiquées, de modification du DCE du marché de réfection des trottoirs du quartier Est et autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence des prestataires et de signer les marchés correspondants ainsi que toute pièce administrative, technique ou financière qui pourrait s'avérer nécessaire, avec les prestataires reconnus mieux disants par la CAO compétente.

Monsieur le Maire rendra compte lors d'une prochaine séance de conseil municipal des décisions qui auront été prises.

XIII – Soutien aux communes sinistrées de l'Aude – AMF34 : D-2018-10-26-13

Monsieur le Maire donne lecture d'un courriel de Monsieur Bilhac, Président de l'association des Maire de l'Hérault qui informe qu'après les inondations qui ont frappé le département de l'Aude, l'Association des Maires du Département de l'Hérault a la volonté d'exprimer sa solidarité avec les habitants des territoires touchés.

Aussi, il invite les communes à délibérer rapidement en Conseil municipal et faire voter une aide d'urgence. L'Association des Maires de l'Hérault centralisera les dons et se chargera de les transmettre globalement à l'Association des Maires du Département de l'Aude qui les répartira.

Solidaire des communes sinistrées du Département de l'Aude, le Conseil, à l'unanimité des présents + 3 procurations, décide d'apporter le soutien de la commune de Lespignan à hauteur de 1 500 € (Mille cinq cents euros) et dit que cette somme sera prélevée sur le C/6574 Divers du BP 2018 pour être versée à l'Association des Maires de l'Hérault.

XIV – CAF – Contrat Enfance Jeunesse : D-2018-10-26-14

Monsieur le Maire informe le Conseil du prochain Contrat Enfance Jeunesse 2018/2021 de la CAF pour l'ensemble des services des ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), ALP (Accueil de loisirs périscolaires) maternels, primaires et adolescents.

Ce contrat spécifie les engagements de chaque partie et les modalités de mise en œuvre.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 3 procurations approuve la signature du prochain Contrat Enfance/Jeunesse de la CAF pour les ALP, ALSH maternels, primaires et adolescents et autorise Monsieur le Maire à le signer avec Monsieur le Directeur de la CAF de Béziers.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Monsieur le Maire** informe :

❖ **Tracé LGV** : Mise à disposition du public de la qualification en projet d'intérêt général de l'intégralité du tracé de la ligne ferroviaire Montpellier-Perpignan **du lundi 22 octobre au vendredi 23 novembre 2018** à l'accueil de la Mairie.

❖ **CCI de l'Hérault** : qu'il a apporté son soutien à la CCI pour l'accompagnement et les actions de proximité qu'elle apporte aux TPE-PME, aux politiques des collectivités locales, aux actions de formations en faveur des apprentis et des adultes. Il soutient un financement vertueux et redistributif des CCI par une taxe affectée, bénéficiant principalement aux PTE-PME, conformément à l'ambition de la loi PACTE qui vise avant tout la croissance des entreprises.

Site : <https://www.occitanie.cci.fr/manifeste-je-soutiens-laction-des-cci>

❖ **Notification d'attributions de subventions** :

• **Région Occitanie** :

- Attribution de 80 000 € pour la création des locaux associatifs au stade et de la rénovation de l'éclairage du terrain de sports sur une base d'un montant éligible de 358 311.00 € HT

- **Département de l'Hérault :**
 - Attribution de 74 250 € pour la création des locaux associatifs au stade sur une base d'un montant éligible de 268 496.00 € HT
 - Attribution de 39 000 € pour la réfection de la rue de la Bergerie, du Puech Piquet et de l'Amargassal au titre du FAIC 2018

- ❖ **Chambre d'Agriculture :** Courrier de la chambre d'agriculture de l'Hérault pour remercier la commune de son don de soutien à destination des exploitations agricoles pour compenser les surcoûts d'exploitation induits par les pertes de récolte consécutives aux épisodes de gel et sécheresse 2017.

- ❖ **Travaux en cours :**
 - **Requalification des espaces publics du centre ancien 2^{ième} tranche :** Les travaux ont démarré le 22 octobre et vont s'étaler sur 48 semaines.
 - **Création de locaux associatifs au stade Zizou Vidal :** Les travaux ont démarré.
 - **Voirie communale :** Le programme de réfection des rues démarre le 15 Novembre 2018.

- ❖ **Mme KERNREUTER Renée, Présidente des Amis de Lespignan** pendant de nombreuses années, est décédée dans la Vienne en Juillet 2018. Une messe à sa mémoire est donnée samedi 27 octobre 2018 à 15h en la Chapelle St Pierre du Cimetière.

- ❖ Il informe que Mme Virginie GARCIA, empêchée d'assister au conseil municipal, a signalé par mail qu'elle a été interpellée par les propriétaires de la cave à vins pour les fientes de pigeons qui envahissent leur habitation au 7 rue de l'église.
Monsieur le Maire indique qu'il en est pris note mais que la commune a le même problème pour l'église.
Elle signale également que les caméras du centre ville ne fonctionnent pas. Monsieur le Maire indique que le problème est connu et que c'est également pour cette raison qu'il a été proposé en délibération l'audit des caméras.

- **Monsieur Pascal LOUBET** signale le mauvais état de la voirie de la rue du Château d'Eau. Monsieur le Maire l'informe que des travaux d'éclairage vont être réalisés dans cette rue qui sera donc remise en état dans un second temps. Considérant que des trous importants se sont formés lors des dernières intempéries, un rebouchage par graviers sera effectué dans l'attente des futurs travaux.

- **Monsieur Louis SBARRA :**
 - ❖ **SWING :** Assemblée générale le 27 octobre 2018 à 18h30 Salle Polyvalente
 - ❖ Signale que les arbres rue de la Sèque et Lotissement du Puech Piquet doivent être élagués. M. le Maire indique qu'il est prévu d'élaguer les arbres de la rue de la Sèque mais que ces travaux ont été retardés par les intempéries, ceux du Puech Piquet vont être arrachés et remplacés dans le cadre de la réfection des rues.

- **Monsieur Alain ALBERT** demande si les jeux de boules sont autorisés sur l'allée du Bicentenaire. M. le Maire lui répond que cet espace est réservé aux piétons et que cela sera rappelé au Président de la Joyeuse Pétanque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.